

Paris, le mardi 4 décembre 2019

Comité interministériel du handicap (CIH) 2019 : Il est nécessaire d'aller bien au-delà des mesures annoncées !

Au lendemain du Comité interministériel du handicap (CIH), APF France handicap prend acte des mesures présentées, pour la plupart déjà annoncées auparavant.

Certes, quelques annonces répondent aux mobilisations de longue date d'APF France handicap et des associations, et notamment : l'attribution de la PCH sans limitation de durée ; la défiscalisation de la PCH ; le dédommagement pour les aidants, la suppression de la barrière d'âge de la prestation de compensation du handicap (PCH) à 75 ans ; l'obligation de salles de bain adaptables avec zéro ressaut de douche ; la prise en compte des besoins des aidants...

Pour autant, **ces annonces sont encore en deçà des attentes des personnes en situation de handicap qui continuent de faire les frais des politiques du Handicap menées jusqu'à aujourd'hui y compris par les précédents gouvernements**. Lors de la prochaine Conférence nationale du handicap (CNH) présidée par Emmanuel Macron et prévue le 11 février 2020, **il sera primordial d'aller au-delà des mesures annoncées et de répondre concrètement aux attentes** des 12 millions de personnes en situation de handicap et de leur famille !

APF France handicap pointe 3 priorités :

- **Accessibilité universelle** : l'association demande que soit réalisé le bilan des **Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP)**, comme s'y était engagé le Premier ministre, et ce, avant la fin de l'année 2019. Les sanctions prévues à ce sujet doivent être appliquées !
- **Ressources** : APF France handicap refuse l'intégration de l'**allocation adulte handicapé (AAH) dans le prochain Revenu universel d'activité (RUA)**. L'AAH n'est pas un minimum social comme les autres ! C'est la situation de handicap de la personne qui fonde l'accès à cette allocation et pas sa seule situation de vulnérabilité sociale.
- **Compensation** : APF France handicap demande l'**application d'un droit à compensation du handicap intégral** afin de financer, notamment, toutes les aides humaines et techniques. Elle attend particulièrement la revalorisation des tarifs et montants de la prestation de compensation du handicap (PCH), un élargissement des besoins à couvrir, et la garantie que les utilisateurs de fauteuils roulants pourront librement choisir et se voir rembourser l'aide technique nécessaire à leur mobilité et leur autonomie.

APF France handicap attend de la part du président de la République des annonces fortes et positives lors de la CNH prévue le 11 février, date symbolique des 15 ans de la loi « handicap ».

L'association dénonce le retard considérable pris par l'État français. **Elle attend toujours du Président, qui a fait du handicap sa priorité, un plan d'actions** à la mesure des situations de discrimination, d'exclusion et de précarité que vivent les personnes en situation de handicap et leurs proches.

Contact presse

Sophie Lasbleis

Tél. 01 40 21 10 93 – 06 89 74 97 37 – sophie.lasbleis@apf.asso.fr